

« Merci de remplir toutes les informations ci-dessous »

Location du Chalet du BMX la Béroche

DEMANDEUR :

Nom de la société :

Nom et prénom du responsable :

Date de naissance :

Aucune réservation ne sera accordée à un locataire mineur

Adresse :

Code postal + Ville :

Téléphone portable :

Adresse E-mail :

Genre de manifestation :

Date de la manifestation :

Horaire souhaité : 7 h 00 le jour de location au lendemain 7 h 00 (une journée)

16 h 00 le vendredi au dimanche 18 h 00 (week-end)

Nombre de participants :

Le soussigné s'engage personnellement à se conformer au règlement de location ci-joint

Lieu et date

Signature

Remarque : Cette demande de location n'est pas une autorisation d'occupation.
La location sera effective à la suite de notre confirmation et une fois le règlement du montant total de la location et de la caution.



DESCRIPTION DES LIEUX LOUÉS

Intérieur : Salle de 60 places (tables et chaises)

Extérieur : Espace abrité pour 120 places (les tables ne sont pas à disposition)

Cuisine

Vaisselle, couverts et verres pour 70 convives (en suppléments)

Cuisinière électrique avec four "professionnel"

Lave-vaisselle "professionnel"

Machine à café (CHF 1,50 / le café)

Petit évier avec eau chaude (chauffe-eau)

Réfrigérateurs 160 litres

Barbecue "charbon de bois" pour grillades... À l'extérieur !

Chauffage à gaz (compris dans la location)

Électricité (compris dans la location)

WC intérieur

Extincteur



ÉMOLUMENTS

CHF 250.- / jour soit de 7 h 00 le matin au lendemain 7 h 00

CHF 350.- / week-end soit du vendredi 16 h 00 au dimanche 18 h 00

CHF 50.- / Location vaisselle pour 70 personnes

CHF 100.- / location du four à Pizza professionnel

CHF 500.- / caution

La location sera effective lors de la réception du montant total de la réservation sur le compte :

BMX la Béroche / 2024 St-Aubin Sauges

IBAN : CH84 8080 8009 5003 8568 7

Banque RAIFFEISEN Neuchâtel et Vallées



Restitution de la Caution

Après vérification de notre part, la caution vous sera restituée, dans un délai de 10 jours au maximum sur votre compte, merci de nous communiquer les informations suivantes :

Titulaire du compte :

Institut financier

IBAN :

Annulations

Toute annulation de réservation reçue par écrit au plus tard 20 jours avant la date du début de la location ne sera pas facturée. Passé ce délai, 50 % du prix de la location sera facturé.

Toute annulation de réservation non annoncée sera facturée en totalité.



RÈGLEMENT DE LOCATION

- Les nettoyages des sols, cuisine et WC doivent être effectués par le locataire !
- La vaisselle sera nettoyée et rangée, la casse devra être annoncée et sera décomptée de l'acompte.
- Le locataire doit emporter tous ses déchets, y.c. le verre vide.
- Le locataire est responsable des dégâts causés à l'extincteur. Les frais de remplissage lui seront facturés.
- Il est strictement interdit de mettre des agrafes et des clous dans le chalet ou à l'extérieur.
- Les punaises et le scotch accrochés aux murs et aux poutres dedans et dehors seront impérativement enlevés et mis à la poubelle.
- Le locataire est responsable du matériel mis à sa disposition. Toute dégradation ou disparition lui sera facturée.
- Si le locataire s'absente, toutes les portes et fenêtres seront fermées à clef.
- La remise des clefs se fera de main à main le jeudi précédant la location.
- La non-restitution des clefs à la date prévue entraîne automatiquement une journée de location supplémentaire.
- Le BMX la Béroche ne peut être tenu responsable, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, il ne peut mettre le local à disposition des locataires.
- Le chalet est non-fumeur (grand espace à disposition à l'extérieur)
- Pour une soirée musicale, une demande d'autorisation auprès des autorités communales et/ou de la police peut être nécessaire... Renseignez-vous !

Responsabilité du locataire

Le locataire est responsable de tout dégât survenu dans les locaux loués par la suite de faute, de négligence ou d'usage abusif de sa part. Il est tenu de maintenir le bien loué en parfait état de propreté.

La piste de BMX adjacente le chalet n'est pas louée avec le chalet et sauf autorisation écrite l'accès y est strictement interdit.

Signature du preneur de la location :

